




Conforme à la norme européenne !



Depuis le 1er mai 2005, tous les portails CLONOR sont conformes à la norme européenne EN 13241-1 avec essai de type initial certifié par le 

Fidèles à notre réputation de qualité et de sérieux, nous avons testé et validé l'ensemble de notre gamme de portails manuels et motorisés dans notre centre d'essais.

Nous sommes donc un des premiers fabricants à avoir utilisé le marquage CE sur l'ensemble de nos portails manuels et motorisés.

Chaque portail porte une plaquette d'identification reprenant le type de manoeuvre (manuelle ou motorisée), le numéro de série et la classe de résistance au vent.



Choisir CLONOR[®], c'est la conformité en toute simplicité pour vous et vos clients !



Rappel des obligations :

Depuis le 1er mai 2005, tous les portails fabriqués doivent être conformes à la norme Européenne EN 13241-1 (qui remplace la norme Française NF P 25-362).

Cette norme renforce essentiellement la sécurité.

Ce qui change pour vous :

Lorsque que le portail résulte de l'assemblage de produits de différentes provenances, l'installateur est considéré comme fabricant. Il lui faut dans ce cas s'engager à ce que l'ensemble réponde à la norme Européenne EN 13241-1. Attention, l'assemblage de produits conformes individuellement ne rend pas l'ensemble final pour autant conforme.

Ce que CLONOR vous apporte :

Un produit complet, manuel ou motorisé, livré avec tous les éléments nécessaires : Marquage CE, certificat de conformité, fascicule technique et attestation du CETIM. Il vous reste simplement à respecter les prescriptions de notre fascicule technique afin d'assurer la conformité du produit après installation.